

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

Absente : Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Renouvellement du parc d'éclairage public - Demande de subvention auprès du Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) - Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Délibération 2024 - 47

Présentation de l'opération :

La ville de Panazol qui s'est engagée dans une politique de développement durable a fait le constat que ses infrastructures nécessitent un plan de rénovation important ainsi qu'une mise aux normes. La ville souhaite également maîtriser ses coûts de fonctionnement et tendre vers l'autonomie énergétique. Après avoir engagé des actions significatives en matière de rénovation énergétique de son patrimoine bâti existant, la Ville de PANAZOL a décidé d'œuvrer également sur son parc d'éclairage public qui constitue un enjeu majeur en termes de réduction des consommations énergétiques de la Commune.

À ce jour, la Collectivité a déjà procédé au renouvellement de 562 luminaires (sur un parc de 2 400 unités) et envisage d'engager le renouvellement de 195 luminaires complémentaires en 2024 (demande d'aide sollicitée auprès du Département de la Haute-Vienne, pour une partie de ces travaux) ainsi que l'aide de l'État au titre du Fonds Vert pour une autre partie (1 420 unités), les luminaires de plus de 25 ans d'âge

Dans ce cadre la Commune de Panazol a décidé de poursuivre ses actions et de solliciter le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) pour obtenir les aides prévues par délibération du Conseil Syndical en date du 24 mars 2022, sur son programme de travaux 2024.

Calendrier prévisionnel d'exécution :

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépôt de la demande de subvention au SEHV :	Février 2024
Commande des travaux et notification de l'OS de démarrage des travaux :	Avril 2024
Démarrage des travaux :	Mai 2024
Fin des travaux :	Déc. 2024

Financement de l'opération :

Sur la base de chiffrages réalisés par le titulaire du Marché à Commande pour l'éclairage public, selon la connaissance actuelle du parc de la ville de Panazol et des orientations techniques prises, l'estimation prévisionnelle des dépenses est de : 112 847.89 € HT.

À partir de ces éléments, un plan de financement prévisionnel détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal. L'aide sollicitée auprès du Syndicat Énergies Haute-Vienne le sera au titre de sa participation aux travaux de rénovation/modernisation des ouvrages existants conduisant à une réduction de la consommation d'énergie soit 45% des dépenses éligibles, estimation de la part maximale à l'opération soit 50 781.55 € HT.

Délibération :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le coût prévisionnel de ce projet ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération ;
- solliciter l'aide financière des partenaires potentiels du projet.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente de manière synthétique l'intérêt qu'il y a de remplacer les luminaires vétustes présents sur notre territoire, il rappelle les opérations déjà engagées ainsi que celles prévues en 2024. Dans ce contexte, il précise qu'il convient de solliciter le soutien financier du Syndicat Énergies Haute-Vienne au titre de sa participation aux travaux de rénovation/modernisation des ouvrages existants conduisant à une réduction de la consommation d'énergie qu'il apporte aux communes membres du Syndicat.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le coût prévisionnel des travaux de renouvellement des luminaires est estimé à 112 847.89 € HT et que l'aide apportée par le Syndicat Energies Haute-Vienne pourrait être de 45% du montant des travaux éligibles. Il expose enfin le plan de financement prévisionnel en détaillant les subventions envisagées et leurs origines ; les aides sollicitées seront les suivantes :

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Dossier RD 941 partie Urbaine	Dossier partie rurale	Dossier enceinte complexe sportif	Dossier abords Conservato ire	Dossier Langevin/Per rin/ Kléber
	95 luminaires 52 830.45 € HT	55 luminaires 28 496.82 € HT	14 luminaires 12 135.62 € HT	3 luminaires 900.86 € HT	28 luminaires 18 484.14 € HT
Conseil Départemental de la Haute- Vienne	30 %	30 %	Pas sollicité	Pas sollicité	Pas sollicité
	15 849.14 €	8 549.05 €			
Syndicat Energies Haute-Vienne	45 %	45 %	45 %	45 %	45 %
	23 773.70 €	12 823.57 €	5 461.03 €	405.39 €	8 317.86 €
Commune de Panazol	25 %	25 %	55 %	55 %	55 %
	13 207.61 €	7 124.2 €	6 674.59 €	495.47 €	10 166.28 €

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Syndicat Énergies Haute-Vienne relative aux subventions des travaux d'éclairage public en date du 24 mars 2022 ;

VU le projet de rénovation du parc de luminaires assurant l'éclairage public des rues de la ville de Panazol ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 112 847.89 € HT, établi selon la connaissance actuelle du parc de luminaires assurant l'éclairage public des rues de la ville de Panazol ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

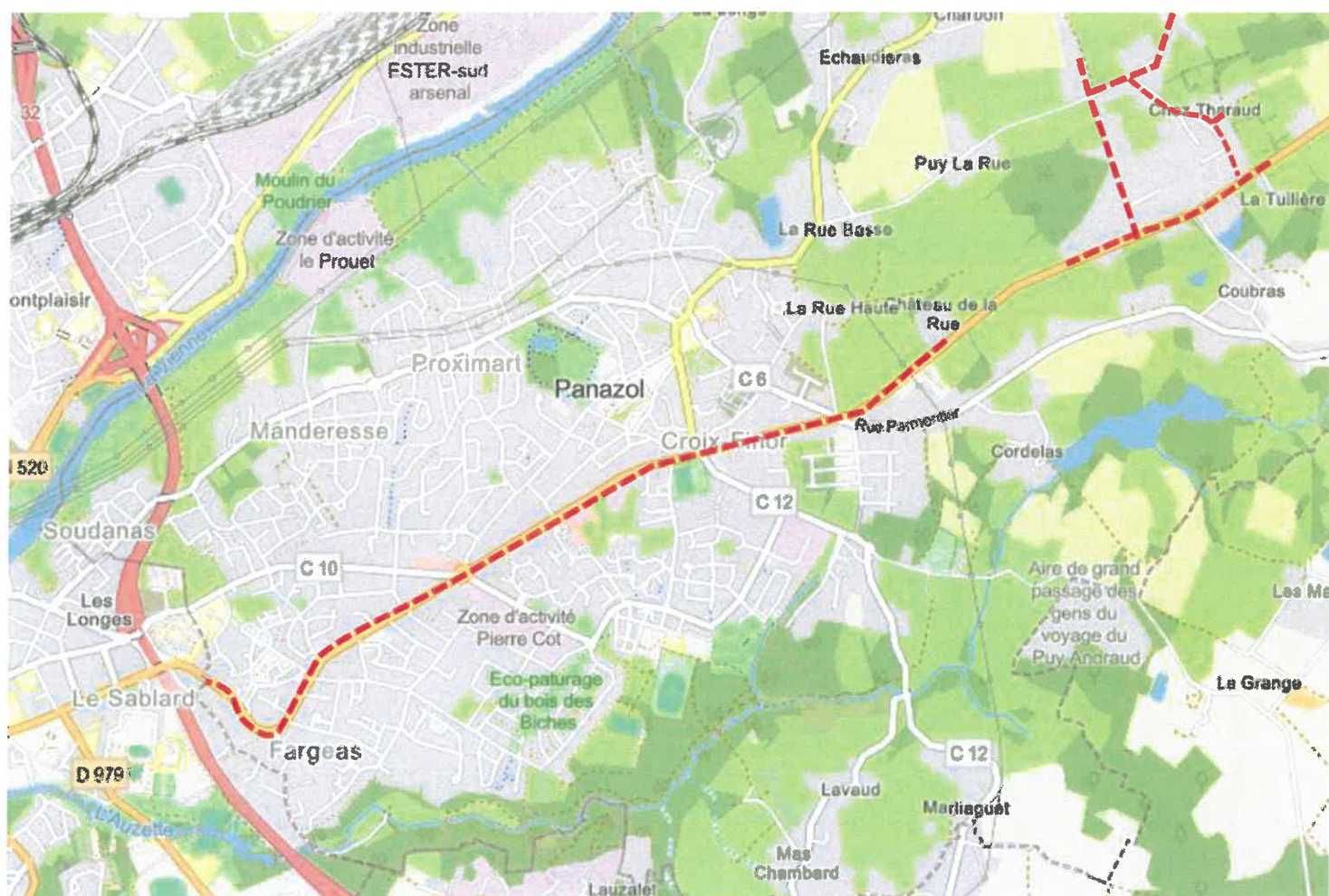
Reçu en Préfecture

Le 19/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

PLAN DE SITUATION RENOUVELLEMENT DE LANTERNES



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB47

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Renouvellement du parc d'éclairage public demande de subvention auprès du SEHV - approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 19/03/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 47 - Renouvellement du parc d'éclairage public - Demande de subvention auprès du Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV).

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240314-DELIB47-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/03/2024